

Droit de travailler pendant l'instruction

Par siwar34b

Mon titre de séjour actuel de 4 ans titre de séjour pluriannuel ?vie privée et familiale? a expiré le 14 décembre 2025. Mon employeur a donné son autorisation pour un changement de statut vers salarié, et ma demande a été faite via Démarches Simplifiées. Mon dossier est toujours en cours d'instruction.

La préfecture ne m'a fourni aucun document qui me permette de continuer à travailler légalement après l'expiration de mon titre de séjour.

Ma question :

Que puis-je faire pour protéger mes droits et continuer à travailler légalement tant que ma demande de changement de statut est en cours ? Dois-je demander un récépissé ou existe-t-il d'autres démarches à effectuer ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par ESP

Bienvenue et bonsoir

Sujet déjà rencontré,

Suposant que vous faites erreur sur la date qui serait plutôt 14 novembre ?

je retiens que puisque votre titre de séjour a expiré et que votre demande de changement de statut vers "salarié" est en cours, la solution pour continuer à travailler légalement est d'obtenir un récépissé de demande de titre de séjour.